

Avis au personnel relatif aux jours fériés légaux en 2027

Les 10 jours fériés légaux en 2027 sont les suivants :

Nouvel An	Vendredi 1er janvier
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars
Fête du Travail	Samedi 1er mai
Ascension	Jeudi 6 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai
Fête nationale	Mercredi 21 juillet
Assomption	Dimanche 15 août
Toussaint	Lundi 1 ^{er} novembre
Armistice	Jeudi 11 novembre
Noël	Samedi 25 décembre

Remplacement des jours fériés qui correspondent à un jour où l'on ne travaille normalement pas :

- **Le jour de la fête du travail** est remplacé par le xxx
- **Le jour de l'Assomption** est remplacé par le xxx
- **Le jour de Noël** est remplacé par le xxx

Occupation pendant un jour férié et octroi d'un repos compensatoire

Le travailleur occupé pendant un jour férié a droit à un repos compensatoire.

Le repos compensatoire équivaut à un jour complet s'il a travaillé plus de quatre heures et au moins à un demi-jour s'il a travaillé moins de quatre heures. Dans ce dernier cas, le repos compensatoire doit être octroyé avant ou après 13 heures et ce jour-là, il ne peut pas travailler plus de 5 heures.

Le travailleur à temps partiel a droit à un repos compensatoire dont la durée est égale à la durée réelle du travail effectué pendant le jour férié.

Le repos compensatoire est considéré comme durée du travail et est accordé au cours des six semaines qui suivent le jour férié. Si le repos compensatoire ne peut pas être accordé dans cette période à cause



La responsabilité de l'ASBL Secrétariat Social Securex et des entités juridiques qui forment l'entité économique connue sous la dénomination Groupe Securex ne peut à aucun moment être engagée quant au contenu des informations figurant dans ce document, ni si le client a modifié les phrases types. Ce document est mis à votre disposition et est destiné à l'usage interne de votre entreprise. Vous ne pouvez en aucun cas le céder à un tiers que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit sans l'accord exprès du Groupe Securex. Le Groupe Securex est et reste propriétaire exclusif de l'ensemble des droits, notamment intellectuels, sur le présent document. Seul un droit d'usage vous est transmis sur ce dernier.

ASBL Secrétariat Social Securex

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles

Numéro d'entreprise : TVA BE 0401.086.981 - RPM Bruxelles

d'une suspension du contrat (ex. en cas de maladie), il doit l'être dans les six semaines qui suivent la fin de la suspension.

Si un préavis est en cours, le repos compensatoire doit être accordé avant la fin du délai de préavis.

Fait à xxx, le xx/xx/xxxx

xxx

xxx

Signature des représentants des travailleurs : Signature de l'employeur ou son préposé :



ASBL Secrétariat Social Securex
Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles
Numéro d'entreprise : TVA BE 0401.086.981 - RPM Bruxelles